



Rapatriement de fonds chez le notaire

Par **Visiteur**, le **04/12/2017** à **13:17**

Etant allé voir mon notaire pour essayer de finaliser une succession, il m'a donné une feuille du compte de mon oncle décédé.

A ma grande stupeur j'ai constaté qu'aucun des comptes bancaires du défunt n'a été rapatrié en son étude.

Nous avons régler les droits de succession sur du "vent" !

Il n'y a même pas de quoi rembourser à son compagnon qui en avait fait l'avance le montant des funérailles.

Quand je lui en ai fait la remarque , il m'a répondu que c'était aux héritiers de faire la démarche (mais il ne nous l'a jamais dit ni écrit !)

Le décès date de 2009 , n'est-il pas trop tard pour rapatrier ces fonds?

les conditions générales d'utilisations du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !